



## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE

# L'OBSERVATOIRE DE LA SANTE DU 24 MARS 2026

24 personnes sur site et 18 personnes en visio, pour la CGT : L. DEGRAEVE, S. DELAVOUX, S. LEPERA

Lors de son introduction la directrice des sapeurs-pompiers est revenue sur la controverse sur les nouvelles tenues apparue dans la presse en précisant que les tenues nouvelles génération sont plus protectrice, ce n'est pas une fantaisie mais un long travail sur accompagné par la DGSCGC.

Actuellement ces tenues sont en essai dans plusieurs SDIS en attente du retour de celles-ci pour des modifications éventuelles. Il y aura une nouvelle norme pour les tenues, la directrice rappelle que ce n'est pas au fabricant de définir la norme ou le modèle mais bien à la DGSCGC.

Plusieurs prises de paroles sur le satisfecit de la modification du tableau des maladies professionnelles mais que les avancées ne sauraient masquer le manque de prévention et la sous-déclaration de maladies professionnelles.

Quelques situations précises sont évoquées, l'achat de masques ventilés pour protéger les agents, disponible sur le site de l'UGAP, la prise en charge des EPI exposé à l'amiante.

**La CGT fait un petit rappel sur les maladies professionnelles et l'imputabilité** rapidement stoppé par la directrice car trop technique. La DGSCGC va interpeller la CNRACL sur le sujet, nous avons fourni un courrier du directeur de la CNRACL qui détermine bien que la présomption de maladie professionnelle est seulement retenue pour une ATI (Allocation temporaire d'Invalidité) c'est-à-dire maladie consolidée et reprise de travail, par contre si l'agent ne reprend pas son activité et est mis en retraite il s'agit d'une rente donc il faut que le lien direct et certain entre la pathologie et le travail exercé soit démontré. 2 poids 2 mesures ???

**CGT : il a été acté que la santé mentale serait l'objet principal de l'année 2026, la présentation de la thèse prévue aujourd'hui, aussi intéressante soit-elle, ne dédouane pas l'observatoire de produire, pour la santé mentale des agents.**

**Nous avons travaillé sur la notice de poste, nous devrions terminer ce travail ainsi le triptyque (notice de poste - suivi d'exposition - suivi-post professionnel) serait complet.**

**Nous devrions pour le 1er janvier 2028, faire le bilan de la mise en place des fiches d'exposition, et des recommandations caissons.**

Enfin, des masques ventilés ont été mis en place pour les égoutiers de Paris, faisant drastiquement chuter l'exposition des agents.

DGSCGC : sur la santé mentale, une convention est en discussion avec l'université de Nancy. Sur les indicateurs, oui il va falloir qu'on se préoccupe de ça, quant à la Matrice tâche-exposition (= notice de poste), elle est presque finalisée.



## 1. Point d'information sur l'étude des intervenants aux fumées des feux de forêts et d'espaces naturels

2 Etude démarrée en 2024, elle n'a pas encore été publiée. (5<sup>ème</sup> étude, 1<sup>ère</sup> française).

30 agents volontaires ont été inclus dans l'expérience, les prélèvements d'air et d'urine ont été réalisés sur 4 feux.

**Les constats** : + 90 composés chimiques, le benzène<sup>1</sup> et le toluène<sup>2</sup> sont les + présents. Les mesures des flacons d'urine montrent qu'ils sont tous contaminés, que les agents sont tous déshydratés.

Les résultats sont cohérents avec les études étrangères, les niveaux sont proportionnels aux durées d'exposition. **On pourra donc utiliser les études étrangères pour tirer des enseignements en France.**

Il n'y a pas de différence notable d'exposition entre les phases d'attaque et de noyage, les absorptions respiratoires et cutanées sont concomitantes.

**C'est la première fois que les scientifiques affirment que les feux américains et français sont similaires. L'Australie n'a pas fait étude propre mais repris les études existantes et a reconnu 18 cancers**

Cette étude va se poursuivre avec le CHU de Grenoble.

## 2. Prévalence de l'épuisement professionnel chez les sapeurs-pompiers : résultats d'études et évaluation d'un programme d'activité physique multifonctionnel

La thèse<sup>3</sup> présentée par son autrice.

A retenir : lancée en 2021, questionnaire ouvert pendant 6 mois, 3038 réponses (les répondants sont : femmes à 20,4%, SPV à 55,4%, 9,7% « double-statut », des hommes du rang à 33,5%, sous-officiers à 41%, du SSSM à 2,5%)

**« [...] 7,8 % présentent un risque très élevé d'être en burnout, 11,4 % seraient à risque [...], et 80,8 % ne présenteraient pas de signes précurseurs de burnout. »**

Une expérience a été mise en place pour mesurer si l'activité physique (150 minutes d'activité physique adaptée par semaine) permet de réduire le risque d'épuisement professionnel.

Les résultats sont positifs, mais de nouvelles expériences sont projetées pour solidifier les conclusions, le questionnaire sera ainsi à nouveau proposé à l'ensemble des pompiers (SPP & SPV) dans une version plus courte avec la diffusion via la DGSCGC, les syndicats (et le refaire l'opération tous les 5 ans). **Pour la 1<sup>ère</sup> enquête beaucoup de SDIS n'ont pas relayé le questionnaire, de peur peut-être du résultat.**



3. Point sur l'étude intitulée « Evaluation de l'efficacité des armoires séchantes à ozone sur la décontamination en HAP des tenues de feu des pompiers ».

3

La thèse<sup>4</sup> est présentée par le Dr PANTALONI.

La membrane de la veste de feu reste polluée malgré le lavage. Elle capture les HAP et ne les relargue pas. **Le séchage est efficace.** Quid de la membrane qui contient des PFAS ?

Aucune plus value avec l'ozone, voir plus de polluants retrouvés.

La DGSCGC a fait savoir, à l'issue de la publication de ce travail, par mel aux SDIS qu'ils étaient invités « à arrêter l'injection d'ozone lors du séchage des tenues ayant été exposées aux fumées par mesure de précaution ».

Une autre étude ne devrait pas tarder à être publiée sur l'efficacité de l'ozone.

#### 4. Présentation du GDO soutien de l'intervenant

Nous est présenté le guide de soutien à l'intervenant, publié le jeudi précédant. Il est clair que c'est un guide dont chacun se saisira fonction de ses moyens et priorités, « à appliquer d'une façon variable, suivant les circonstances ».

#### 5. Situation des PATS au regard de la manipulation de matériel potentiellement contaminé

Effectivement ne sont nommés que les sapeurs-pompiers, les PATS rentrent dans le circuit classique de présentation d'un dossier pour la reconnaissance d'une pathologie hors tableau.

Les participants font part de leur sentiment d'arbitraire pour les situations individuelles. C'est l'employeur qui a le dernier mot, et comme pour le COVID il est parfois plus simple de passer par l'imputabilité au service plutôt que par les tableaux de maladies professionnelles.

Un échange a lieu sur les troubles post-traumatiques et la difficulté de leur reconnaissance, le désarroi des agents victimes, la durée des procédures et l'épuisement qui en découle.

1 : [https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX\\_49](https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_49)

2 : [https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX\\_74](https://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_74)

3 : [https://hal.science/tel-05495413v1/file/th%C3%A8se\\_Natacha\\_Crombez--Bequet.pdf](https://hal.science/tel-05495413v1/file/th%C3%A8se_Natacha_Crombez--Bequet.pdf)

4 : <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04773067v1/file/THESE%20HENAULT%20Morgane%20V2.pdf>